



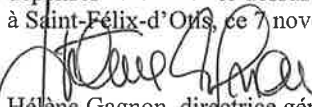
Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

N° de résolution  
ou annotation

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Espace muni	45,99 \$	Abonnement
FQM Assurances	6 125,80 \$	Assurances
Fonds de l'information foncière	110,00 \$	Avis de mutation
Garage Fernand Boudreault	4 618,34 \$	Entretien et mise en hiver
Camion Avantage	232,43 \$	Pièces
Hydro-Québec	1 261,41 \$	Électricité
Japy électrique	405,83 \$	Réparation-matériel
Joëlle Gagnon	4 886,44 \$	Projet MRC
Laboratoire Environex	1 533,19 \$	Analyses
Maison du trophée	57,49 \$	Matériel
Marché St-Félix	185,11 \$	Repas
Ministère de la Sécurité publique	64 371,00 \$	Sûreté du Québec
Mont-Édouard	1 750,00 \$	Cartes corporatives
MRC du Fjord-du-Saguenay	23 383,69 \$	Quote-part
Municipalité de Rivière-Éternité	1 825,56 \$	Format.on
Nicole DeChamplain	500,00 \$	Remboursement dépôt
Nord-Flo	2 331,18 \$	Purgeurs eau potable
Nutrinor	3 376,90 \$	Diesel
Pétrole RL	308,45 \$	Essence
Jacques Potvin	500,00 \$	Remboursement dépôt
Produits sanitaires Lépine	387,06 \$	Matériel
Produits BCM	7 086,35 \$	Matériel
Régie intermunicipale incendie	432,00 \$	Entretien ménager
Régie des matières résiduelles	2 686,97 \$	Quote-part
Robitaille équipement	549,58 \$	Pièces
Robin Potvin inc.	21 650,95 \$	Matériel
Sécuor	690,65 \$	Réparation
Services sanitaires Bonneau	3 000,85 \$	Roll-Off
SNC-Lavalin	419,66 \$	Travaux d'urgence - sentier Potvin
Société historique du Saguenay	100,00 \$	Abonnement
SPI Sécurité	1 086,29 \$	Inspection
Stantec	6 796,13 \$	Projet PAFIRS
Luc Thibeault	500,00 \$	Remboursement dépôt
Transport Gérold inc.	8 985,79 \$	Matériel
Éric Verreault	500,00 \$	Remboursement dépôt
Hydro-Québec	3 731,99 \$	Électricité
Salaire D.A.S. 18.09 au 29.10. 2022	73 818,90 \$	
<b>TOTAL</b>	<b>287 156,68 \$</b>	

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 7 novembre 2022.

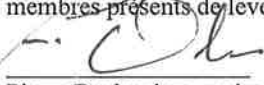
  
Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

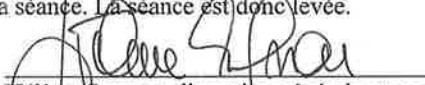
**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des contribuables ont posé des questions.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

  
Pierre Deslauriers, maire

  
Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 5 décembre 2022 au Chalet des loisirs.

**QUORUM**

Sont présents :  
Monsieur Pierre Deslauriers, maire  
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1  
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2  
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3  
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4  
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5  
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.  
Assiste également à la séance madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.



Mot de bienvenue et  
ouverture de la  
séance

N° de résolution  
Ordre du jour

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-104IMP

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

### 1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute la population.

### ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
  - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
  - 2.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 2.4 Déclaration du registre public des dons des élus de la municipalité
3. **RÉSOLUTIONS**
  - 3.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023
  - 3.2 Demande d'aide financière – MRC Fjord-du-Saguenay – Fonds de villégiature
  - 3.3 Renouvellement de la convention d'honoraires juridiques
  - 3.4 Projet de Règlement numéro 319-2022 abrogeant le Règlement 236-2008 relatif à l'augmentation de la taxe pour l'enlèvement, le transport et l'enfouissement des déchets domestiques
  - 3.5 Avis de motion
  - 3.6 Projet de Règlement numéro 320-2022 abrogeant le Règlement 266-2014 relatif à la collecte sélective des matières recyclables
  - 3.7 Avis de motion
  - 3.8 Projet de Règlement numéro 321-2022 relatif à la collecte des matières organiques
  - 3.9 Avis de motion
  - 3.10 Demande de stage en aménagement et urbanisme
  - 3.11 Majoration contrat de déneigement des sentiers privés
  - 3.12 Participation au Trait d'union pour l'année 2023
  - 3.13 Ajustement du prix pour le raccordement de l'aqueduc et de l'égout
  - 3.14 Ajustement du prix pour une demande de dérogation mineure
  - 3.15 Demande de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout
  - 3.16 École St-Félix - Priorisation pour l'agrandissement de l'école
4. **URBANISME**
  - 4.1 Rapport des permis de construction
  - 4.2 Acceptation d'une demande de dérogation mineure du 240 Sentier Verreault
  - 4.3 Acceptation d'une demande de dérogation mineure du 234 Chemin du Lac-Brébeuf
  - 4.4 Acceptation d'une demande de dérogation mineure du 406 rue Principale
  - 4.5 Projet de Règlement d'amendement numéro 322-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 268-2015 relativement à un abri sommaire
  - 4.6 Avis de motion
5. **DONS ET SUBVENTIONS**
  - 5.1 Association pulmonaire du Québec
6. **INVITATION**
7. **RAPPORT DES COMITÉS**
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
9. **CORRESPONDANCE**
  - 9.1 Lettre de la Ministre des affaires municipales
10. **LISTE DES COMPTES**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

2. ADMINISTRATION

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » le sujet suivant :

1- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

**2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

**2.3 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

**2.4 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DONS DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le registre public des dons des élus de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

3. RÉSOLUTIONS

**3.1 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal* du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing et résolu à l'unanimité des membres présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront aux dates ci-dessous et qui auront lieu au Chalet des loisirs à 19 h :

9 janvier	6 février
6 mars	3 avril
1 <sup>er</sup> mai	5 juin
4 juillet	7 août
11 septembre	2 octobre
6 novembre	4 décembre

**3.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MRC FJORD-DU-SAGUENAY – FONDS DE VILLÉGIATURE**

Projet : Salon extérieur

Promoteur : Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Coût du projet : 50 000 \$

Fonds de villégiature : 25 000 \$

Municipalité de Saint-Félix-d'Otis : 25 000 \$

Considérant que le conseil municipal est favorable à la réalisation du projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer à la MRC Fjord-du-Saguenay le projet Salon extérieur.

**3.3 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'HONORAIRES JURIDIQUES**

La municipalité est allée en appel d'offres sur invitation pour le renouvellement de sa convention d'honoraires pour les services juridiques de la municipalité;

Voici le résultat des soumissions :

Entreprises	Prix	Rang
Cain Lamarre	100 \$ / mois pour 1 an	2
Simard Boivin Lemieux	75 \$ / mois pour 3 ans	1

Considérant qu'une analyse de la conformité de la soumission reçue a été effectuée;



N° de résolution  
ou annotation

R-2022-12-208

R-2022-12-209

R-2022-12-210

R-2022-12-211

R-2022-12-212

R-2022-12-213

R-2022-12-214

R-2022-12-215

Formules d'Affaires CCL (418) 889-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'attribuer le contrat au cabinet d'avocats Simard Boivin et Lemieux.

Et d'autoriser le maire, monsieur Pierre Deslauriers, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer la convention d'honoraires.

### **3.4 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 236-2008 RELATIF À L'AUGMENTATION DE LA TAXE POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS DOMESTIQUES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement portant le numéro 319-2022 concernant l'augmentation de la taxe pour l'enlèvement, le transport et l'enfouissement des déchets domestiques tel que produit en annexe.

### **3.5 AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Dufour que le règlement numéro 319-2022 concernant l'augmentation de la taxe pour l'enlèvement, le transport et l'enfouissement des déchets domestiques sera déposé lors d'une prochaine séance.

### **3.6 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 266-2014 RELATIF À LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Il est proposé par madame conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement portant le numéro 320-2022 concernant la collecte sélective des matières recyclables tel que produit en annexe.

### **3.7 AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par madame Johanne Bergeron que le règlement numéro 320-2022 concernant la collecte sélective des matières recyclables sera déposé lors d'une prochaine séance.

### **3.8 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2022 RELATIF À LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement portant le numéro 321-2022 concernant la collecte des matières organiques tel que produit en annexe.

### **3.9 AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Andrée Bergeron que le règlement numéro 321-2022 concernant la collecte sélective des matières organiques sera déposé lors d'une prochaine séance.

### **3.10 DEMANDE DE STAGE EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Il est proposé par madame conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de stage de madame Jennifer Simard en aménagement et urbanisme et de rémunérer le stage au montant de 18 \$ de l'heure.

### **3.11 MAJORATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES SENTIERS PRIVÉS**

Considérant que le contracteur a fait une demande à la municipalité afin d'augmenter le montant du contrat de déneigement des sentiers privés;  
Considérant que le contrat n'avait pas de clause d'indexation du prix du carburant;  
Considérant que la municipalité est consciente de l'augmentation du prix du diesel;

Considérant que la municipalité apprécie le service donné par le contracteur pour le déneigement des sentiers privés;

Considérant que la municipalité a fait des recherches concernant la majoration d'un tel service;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de verser une augmentation de 5 % du prix du contrat pour l'année 2022-2023.



**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**3.12 PARTICIPATION AU TRAIT D'UNION POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de participer au journal le Trait d'union pour l'année 2023 au montant de 4 600 \$.

**3.13 AJUSTEMENT DU PRIX POUR LE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

Considérant que la municipalité n'a pas ajusté ses prix pour les demandes de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout depuis plusieurs années;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'augmenter les coûts de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout à 4 500 \$ plus le prix de l'asphaltage et le prix du matériel de raccordement.

**3.14 AJUSTEMENT DU PRIX POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Considérant que la municipalité n'a pas ajusté ses prix pour les demandes de dérogation mineure depuis plusieurs années;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'augmenter le prix d'une dérogation mineure à 400 \$ incluant l'analyse et la publication.

**3.15 DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**3.16 ÉCOLE ST-FÉLIX - PRIORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT**

Considérant que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est en croissance depuis plusieurs années;

Considérant que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est celle qui a obtenu le meilleur classement au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la vitalité économique et sociale;

Considérant que la population de Saint-Félix-d'Otis est en croissance depuis plusieurs années;

Considérant que l'infrastructure de l'école Saint-Félix est vétuste et ne correspond plus aux besoins des élèves;

Considérant le manque de locaux à l'école Saint-Félix qui ne compte aucun endroit pour l'entreposage car tous les équipements de sports de plein air sont entreposés dans le gymnase et les corridors;

Considérant que l'école Saint-Félix n'a plus de bibliothèque, de salle informatique et de bureaux pour recevoir les professionnels et spécialistes;

Considérant que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a fait un sondage auprès des parents afin de s'assurer qu'ils partagent les mêmes priorités pour l'école;

Considérant qu'une annonce de l'agrandissement de l'école Saint-Félix avait déjà été faite au cours des années 2017-2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le député de Dubuc, monsieur François Tremblay, pour prioriser l'école St-Félix auprès du ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, pour la rénovation et l'agrandissement de l'école St-Félix.

N° de résolution  
ou annotation

2022-12-217

2022-12-218

2022-12-219



Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

N° de résolution  
ou annulation

**4. URBANISME**

**4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

Au cours du mois de novembre 2022, 12 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 705 000,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
1	Bâtiment /équipement complémentaire	2 500,00	20,00
1	Certificat d'occupation	0,00	10,00
1	Démolition d'un bâtiment principale	6 000,00	20,00
2	Intervention touchant les rives et le littoral	2 000,00	40,00
1	Installation septique	7 500,00	525,00
3	Nouvelle construction résidentielle	470 000,00	125,00
2	Ouvrage de captage d'eau	17 000,00	1 050,00
1	Transformation	200 000,00	200,00
12	<b>TOTAL</b>	<b>705 000,00 \$</b>	<b>1 990,00 \$</b>

R-2022-12-220

**4.2 ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 240 SENTIER VERREAULT**

La dérogation mineure demandée vise à permettre dans la cour avant d'un emplacement riverain l'implantation d'un garage résidentiel qui ne serait pas entièrement dans le prolongement de l'une ou l'autre des cours latérales et permettre dans la cour avant d'un emplacement riverain l'implantation d'un garage résidentiel à 4,50 mètres de la ligne avant plutôt que 8,0 mètres.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure conditionnelle à ce que le propriétaire implante une haie de cèdres entre le garage et le sentier avant le mois de juin 2024.

R-2022-12-221

**4.3 ACCEPTATION D'UNE DÉROGATION MINEURE DU 234 CHEMIN DU LAC-BRÉBEUF**

La dérogation mineure demandée vise l'augmentation de la superficie de 25 mètres carrés à 27 mètres carrés pour l'implantation d'un abri sommaire.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation du 234 Chemin du Lac-Brébeuf.

R-2022-12-222

**4.4 ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 406 RUE PRINCIPALE**

La nature de cette demande de dérogation mineure vise à permettre un patio résidentiel à 0,00 mètre plutôt que de 0,5 mètre dans une cour latérale;

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation du 406 rue Principale.

R-2022-12-223

**4.5 PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 322-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 268-2015 RELATIVEMENT À UN ABRIS SOMMAIRE**

Monsieur le conseiller Martin Côté déclare son conflit d'intérêts.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 268-2015 de Saint-Félix-d'Otis est entré en vigueur le premier mai 2017;



**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** les abris sommaires offerts par les manufacturiers ont évolué et que les dimensions sont variables d'un modèle à un autre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abri sommaire demeure une habitation rudimentaire et que son usage est autorisé comme usage complémentaire à un usage non résidentiel assorti de plusieurs conditions permettant l'harmonie entre les usages;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme identifie comme grande orientation le renforcement des liens entre les sites d'intérêt dans le but de consolider le développement récréotouristique et la récréation extensive;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le projet de règlement portant le numéro 322-2022 soit et est adopté.

**4.6 AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Karl Routhier que le projet de règlement 322-2022 portant le titre de *Projet de Règlement 322-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 268-2015 relativement à un abri sommaire* sera adopté à une séance ultérieure.

**5. DONS ET SUBVENTIONS**

**5.1 ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser un montant de 100 \$.

**6. INVITATION**

Le conseil n'a reçu aucune invitation.

**7. RAPPORT DES COMITÉS**

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

**8.1 SOUTIEN À LA VITALISATION ET LA COOPÉRATION MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Bégin, Ferland-et-Boilleau, L'Anse-Saint-Jean, Larouche, Rivière-Éternité, Saint-David-de-Falardeau et Saint-Fulgence désirent présenter un projet de diagnostic et portrait des ressources humaines des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis s'engage à participer au projet de diagnostic et portrait des ressources humaines des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à assumer une partie des coûts;

**D'AUTORISER** le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**DE NOMMER** la MRC du Fjord-du-Saguenay organisme responsable du projet;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**9. CORRESPONDANCE**

9.1 Lettre de la Ministre des affaires municipales

**10. LISTE DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 172 642,38 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Services forestiers AMEC inc.	11 540,62 \$	Projet PAFIRS
Archambault	733,74 \$	Bibliothèque



N° de résolution  
ou annulation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Entrepreneur Marcel Brassard	136,25 \$	Travaux
Sylvie Barbeau	1 000,00 \$	Remboursement de dépôts
Blackburn & Blackburn	320,44 \$	Contrat
Brandt	7 714,92 \$	Maintenance
Bureautique FTI	399,50 \$	Papeterie
Canadian Tire	4 813,24 \$	Matériel / sel eau potable
Cauca	358,54 \$	Alertes de masse
Chiasson & Thomas, arpenteurs	1 724,63 \$	Projet PAFIRS
Club de motoneigistes du Saguenay inc.	1 000,00 \$	Subvention
Combeq	436,91 \$	Adhésion annuelle
Contact Nature Rivière à Mars	1 030,76 \$	Projet MRC
Contrôle AC	4 745,02 \$	Contrat de service caserne
Martin Côté	60,50 \$	Frais de déplacement
Déry télécom	224,09 \$	Accès réseau
Éditions du Patrimoine inc.	200,00 \$	Livre
Transport Bouchard	20,52 \$	Transport
Filtre Saglac	186,84 \$	Matériel
Fonds d'information foncière	35,00 \$	Avis de mutation
Formation secours GPAM	436,91 \$	Batterie DEA
Garage Fernand Boudreault	1 891,63 \$	Réparations
Geneq inc.	103,25 \$	Maintenance oxymètre
GLS	16,15 \$	Transport
Gromec	61,59 \$	Pièces
Transport LHC	413,91 \$	Transport
Jean-Denis Hamel, ingénieur	550,00 \$	Honoraires professionnels
Signalisation Inter-lignes	196,09 \$	Panneau de signalisation
Japy électrique	160,59 \$	Lumière de rue à réparer
Julie Simard, urbaniste	1 379,70 \$	Service-conseil
Environex	482,33 \$	Analyses
Letrage de La Baie	173,62 \$	Projet MRC
Linde	88,44 \$	Contrat
Luc Gagnon	616,00 \$	Entretien ménage
Marché St-Félix	175,81 \$	Repas
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	753,99 \$	Partage de ressources
Napa	1 111,56 \$	Pièces
Nutrinor	3 796,26 \$	Diesel
Pétrole RL	412,65 \$	Essence
Pièces d'autos PL	457,56 \$	Pièces pépîne
Pneu mobile	361,02 \$	Changement de pneus
Potvin & Bouchard	1 553,28 \$	Matériaux
Produits BCM	5 868,79 \$	Matériel
PG Solutions	15 699,85 \$	Contrats annuels logiciels
Régie intermunicipale incendie	270,00 \$	Entretien ménage
Régie des matières résiduelles	2 104,58 \$	Quote-part
Robitaille équipement	3 069,04 \$	Équipement camion
Robin Potvin inc.	32 963,42 \$	Matériel et fosse septique
Groupe Sanidro	2 698,30 \$	Nettoyage de réseau
Sécur	382,30 \$	Réparation barrière
Services sanitaires R. Bonneau inc.	2 609,93 \$	Roll-off
Sylvain Simard, architecte	6 074,13 \$	TECO 2019-2023
SAAQ	321,17 \$	Immatriculation
Variétés LCR	630,29 \$	Vêtements de travail
Hydro-Québec	505,79 \$	Électricité
Salaires /DAS 30-10 au 26-11-2022	47 570,93 \$	
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>172 642,38 \$</b>	

### CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 5 décembre 2022.

  
Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

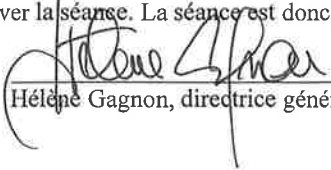
### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des contribuables ont posé des questions.

### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

\_\_\_\_\_  
Pierre Deslauriers, maire

  
Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.